

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2020

Notification : 28/01/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE



Séance du 6 janvier 2020

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	Nbre de présents	Qui ont pris part à la délibération
14	10	11

Date de la convocation : 30 décembre 2019

Date d'affichage ordre du jour : 30 décembre 2019.

L'an deux mil vingt, le six janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LELIEVRE Josiane.

Présents : M. CALTOT, Mme DESANNAUX, Mme TALBOT, Mme LELIEVRE, M. BRUNG, M. ZEDDE, M. RAIMBAULT, M. CAUCHOIS, M. POTHERAT, M. NIEL.

Absents excusés : Mme LEMIRE, a donné pouvoir à Mme LELIEVRE

Absents non-excusés : Mme DELAHAYE, Mme DROUARD, M. PRUNIER.

2020/02 – RELIURE DES DELIBERATIONS ET ARRÊTÉS 2018 – 2019 – CHOIX DU PRESTATAIRE

Deux sociétés ont été saisies afin de nous proposer des devis concernant les reliures des actes municipaux pour les années 2018 et 2019 : Délibérations et arrêtés. A ces registres, s'ajoutent finalement la reliure des actes d'Etat Civil depuis l'année 2006 (soit de 2006 à 2016 inclus).

A la majorité des membres présents, le Conseil Municipal **CHOISI** le prestataire l'Eure de la Reliure pour un montant de 336 € HT.

Pour extrait conforme,